

Déclaration préalable

Demander au maire de faire cesser un bruit de voisinage

Lettre type

Mis à jour le 14 avril 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Permet de demander à son maire de faire cesser un bruit de voisinage (abolement d'un chien, musique d'une discothèque, rassemblements devant le bar voisin ...)

- http://www.bruit.fr/images/stories/pdf/lettre_maire_troubles_voisinage.pdf - APPLICATION/PDF - 42.5 KB - Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB)

Articles connexes

- **Troubles de voisinage (particuliers)**



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr